

DOSSIER BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

AIDES FINANCIÈRES AU MAINTIEN À DOMICILE

AIDE SOCIALE



APA



AIDES AU LOGEMENT



ARDH



ASIR



DOSSIER BIEN VIEILLIR CHEZ SOI



MAJORATION TIERCE
PERSONNE

Principe

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et lutter contre la précarité, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et la MSA proposent une aide financière et/ou matérielle destinée aux retraités sous conditions de ressources, et souhaitant rester chez elles grâce au dispositif « Bien vieillir chez soi » (CNAV) et « Accompagnement à domicile des personnes âgées » (MSA).

L'objectif de ces aides est de favoriser le maintien à domicile (besoin d'aide à domicile, retour à domicile après une hospitalisation...).

Conditions

- l'aide est destinée aux retraités qui ont, durant leur carrière, cotisé majoritairement au régime général de la sécurité sociale ou à la MSA, elle est accessible aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires à condition qu'il s'agisse de leur résidence principale ;
- conditions d'âge de 55 ans minimum ;
- Sont également concernés les retraités de la Fonction Publique d'Etat (FPE) et anciennement du RSI.
- l'aide ne peut être accordée si vous bénéficiez déjà de l'une des prestations suivantes : l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), la PCH (Prestation de compensation du handicap) ou encore la MTP (Majoration pour tierce personne).

Démarche

Le dossier s'intitule demande d'aide à l'autonomie, et est à envoyer à la CNAV Ile de France, en y joignant un avis d'imposition. Le formulaire est disponible sur le site <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>

Si le dossier est complet, une évaluation globale et personnalisée de vos besoins à domicile sera effectuée. En fonction de l'évaluation des besoins, la caisse de retraite peut proposer un accompagnement personnalisé avec un professionnel d'organisme conventionné.

A noter que l'APA peut être sollicitée via ce même formulaire de demande d'aide à l'autonomie (cf. fiche pratique APA).



01 85 23 00 50

Retrouvez l'ensemble des
fiches pratiques sur notre
site internet
www.clicnordestessonne.fr